



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

NOUVELLES DE VOTRE **Fédération**

Statut quo sur l'utilisation des poissons appâts



Lors d'une récente rencontre avec des représentants de la FédéCP, monsieur Laurent Lessard, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, a annoncé qu'il n'entendait pas aller de l'avant en 2017 avec de nouvelles restrictions sur l'utilisation de poissons appâts au Québec. Il s'agit d'une excellente nouvelle considérant l'importance des poissons appâts pour les pêcheurs sportifs et le fait que la réglementation avait été passablement resserrée en 2013 avec l'interdiction d'utilisation de poissons appâts vivants, en été, pour l'ensemble du Québec.

L'intérêt de cette nouvelle vient du fait qu'en 2013, après qu'un grand pas avait été fait vers une plus grande limitation de l'utilisation des poissons appâts, le gouvernement voulait franchir une autre étape. Il était envisagé d'interdire toute utilisation de poissons appâts morts durant la saison estivale.

En 2013, la FédéCP avait bien accepté de supporter la stratégie visant à réduire la multiplication des espèces envahissantes et la propagation de maladies, dont la septicémie hémorragique virale (SHV) présente dans les Grands Lacs. Mais il était hors de question d'aller plus loin, au risque de perdre de nombreux pêcheurs. La pêche avec poissons appâts est en effet incontournable pour de nombreux adeptes qui pratiquent des créneaux de pêche particuliers, et les millions de poissons appâts vendus au Québec chaque année en font foi.

De plus, réglementer les actions des pêcheurs n'aura pas beaucoup d'impact, ces derniers n'étant pas les seuls vecteurs de propagation de maladies et d'espèces envahissantes. La FédéCP prône plutôt que soient entreprises des actions de sensibilisation et d'éducation de l'ensemble de la société à cette fin.

Résumé des ateliers du congrès annuel 2016

Lors du congrès annuel de la FédéCP, en avril dernier, trois ateliers ont réuni plusieurs participants. Vous n'y étiez pas? Un résumé des idées et informations qui ont été diffusés à cette occasion sont maintenant disponible pour consultation sur notre site Internet, fedecp.com.

La tique d'hiver : état de situation et avenues de gestion

Conférenciers :

Valérie Dessureault, vétérinaire
Michel Baril, biologiste à la FédéCP

Valeurs, nouveautés et enjeux politiques des grands dossiers de la FédéCP

Conférencier :

Alain Cossette, directeur général
de la FédéCP

Innover, agir et performer dans la gestion des projets - Des outils simples pour optimiser votre financement

Conférenciers :

Pascal Alarie, coordonnateur
de la fondation Héritage faune,

Claude Grondin, Fondation
de la faune du Québec

Dalie Vaillancourt-Côté,
récipiendaire 2015
de la bourse Aurèle-Blais

Tourterelle triste : réaction de la FédéCP au mot du rédacteur en chef de l'édition Été 2016 du magazine *QuébecOiseaux*

L'éditorial de l'édition 2016 du magazine *QuébecOiseaux* a grandement fait réagir la FédéCP. Ce texte présente diverses préoccupations des ornithologues amateurs et professionnels face à la potentielle ouverture de la chasse à la tourterelle triste, tel que la FédéCP en a fait la demande. Selon cet écrit, «La très grande majorité (des ornithologues) doute que le fruit de cette chasse sera consommé et anticipe que les tourterelles abattues seront plutôt abandonnées sur place, comme le sont les oiseaux noirs.» De plus, on peut y lire que «la chasse apparaît peu compatible avec la présence des humains, tant sur le plan de la sécurité que des dommages pouvant être causés aux infrastructures, comme les fils sur lesquels ce colombidé a l'habitude de se poser.» Ci-dessous, la FédéCP vous invite à prendre connaissance de sa réaction à ce texte ainsi que de sa position à ce sujet.

Monsieur Guénette,

Nous réagissons par la présente à l'article «Triste cible» paru dans la chronique «En préambule» de la page 5 de l'édition Été 2016 du magazine *QuébecOiseaux*. Les propos tenus par Monsieur Michel Prévillé nous apparaissent tout à fait inadéquats, ils mettent en doute la compétence du Service canadien de la faune (SCF) et ils remettent en question la légitimité de la Table de concertation sur la gestion des oiseaux migrateurs, animée par le SCF. L'intervention du rédacteur en chef relève de la démagogie et laisse nettement paraître un sentiment antichasse.

Les arguments avancés par M. Prévillé ne sont pas à la hauteur des écrits habituellement retrouvés dans *QuébecOiseaux* et ne sont que pure spéculation. Avancer que les oiseaux soient considérés comme des pigeons d'argile vivants pour permettre aux chasseurs d'améliorer leur tir est de la pure démagogie. La saison de chasse proposée étant, notamment, similaire à celle de la bécasse, certains chasseurs choisiront de chasser la tourterelle, certains choisiront de chasser un autre gibier, c'est tout. Les sauvagiers, comme toutes les personnes qui pratiquent des loisirs, ne profitent que de peu de journées de congé pour leurs activités et ils les utilisent à bon escient.

De même, prétendre que la chasse à la tourterelle sera dangereuse parce que son habitat se trouve essentiellement en milieu urbain ou périurbain est aussi un indice que l'auteur connaît mal la chasse. Quelque 70 % des activités de chasse du Québec se pratiquent déjà dans ces secteurs. Le lapin à queue blanche, le coyote, la marmotte commune, le carouge à épaulettes, le quiscalpe bronzé, le pigeon biset pour ne nommer que ceux-ci peuvent se chasser dans les mêmes lieux que la tourterelle. Même le cerf de Virginie recherché par plus de 150 000 chasseurs s'y retrouve! Or, au Québec, jamais un citoyen non-chasseur pratiquant le vélo, la marche, l'ornithologie, la photographie ou tout autre activité n'a été blessé par un projectile provenant d'un chasseur. Alarmer ainsi le public est irresponsable.

Concernant les estimés de population, notre Fédération considère que les professionnels du Service canadien de la faune demeurent les meilleures références à ce sujet. Depuis des décennies, la gestion de la chasse aux oiseaux migrateurs est basée sur l'expertise du SCF et celui-ci a toujours démontré de l'efficacité dans ses choix de gestion. Il n'y a aucune raison pour qu'il en soit autrement avec la tourterelle. Présentement, au Québec, les populations de toutes les espèces chassées sont en excellente condition, et il n'y a aucune raison de douter qu'une



décision gouvernementale risque de mettre en péril une espèce. Rappelons que le SCF s'attend à un prélèvement maximum de 2 ou 3 % de la population si jamais la chasse atteignait son plein essor. Avec une telle incidence, la chasse n'aura qu'un impact négligeable sur la population, qu'elle se chiffre à 700 000 oiseaux ou qu'elle soit moindre. Nous pouvons d'ailleurs rappeler qu'il y a quelques dizaines d'années notre organisation s'était opposée à une ouverture de la chasse à la tourterelle, le temps de s'assurer que l'espèce s'installerait bien au Québec. Aujourd'hui, puisqu'il est clair que cette espèce est ici pour y rester, il est légitime d'en demander la chasse.

Ce discours ressemble drôlement aux propos démagogiques que votre organisme avait utilisés au cours des consultations qui ont eu lieu concernant l'implantation de la chasse au dindon sauvage au Québec. Malgré ces propos alarmistes, le dindon sauvage est maintenant bien implanté et la chasse n'a pas sur cette espèce l'incidence tragique que vous annonciez. Rappelons que la FédéCP s'est déjà opposée à l'ouverture de la chasse au dindon et avait demandé au gouvernement de ne pas permettre cette activité en attendant que l'espèce s'implante chez nous à partir des débordements provenant des États-Unis. Maintenant, la chasse au dindon sauvage compte de plus en plus d'adeptes et génère une économie appréciable dans le sud de la province.

Notre désir, comme représentante des chasseurs, est de doter le Québec de la meilleure offre de chasse possible, en respectant les cadres de gestion habituellement en place dans notre province, et ceci en tout respect de la santé des populations. Que soit prétendu le contraire est offensant. Particulièrement lorsqu'on considère que la décision du SCF de poursuivre les démarches après notre demande a été prise à la suite d'une consultation de la Table de concertation sur la gestion des oiseaux migrateurs, à laquelle participent d'autres organisations, dont la Fondation de la faune du Québec (FFQ), le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), l'Association des biologistes du Québec (ABQ) et la Fédération des pourvoiries du Québec (FPQ) qui ont toutes donné leur aval au projet.

Nous invitons donc *QuébecOiseaux* et RQO à faire preuve de retenue dans leurs propos lorsqu'il s'agira de chasse. Nous ne nous attendons pas à ce que vous apportiez votre appui à nos dossiers, mais à tout le moins que vous vous gardiez de tenir des propos démagogiques qui risquent de dégénérer inutilement en conflit.

Veuillez agréer, monsieur Guénette, l'expression de mes sentiments distingués.

Alain Cossette

Directeur général

IMPLANTATION D'UN REGISTRE QUÉBÉCOIS DES ARMES À FEU INUTILE, NUL AUTRE CHOIX QUE DE S'Y CONFORMER

L'adoption récente de la loi sur l'immatriculation des armes à feu désole la FédéCP, qui depuis toujours affirme qu'il s'agit d'une action inutile et beaucoup trop coûteuse. Toutefois, face à cette réalité, nul autre choix que de se conformer. Circonstances atténuantes pour les chasseurs, le législateur a reconnu une grande partie de nos recommandations, ce qui simplifie au maximum le processus d'immatriculation.

L'implication et la mobilisation des chasseurs ont porté fruit. Il faut rappeler que ceux-ci ont fait part de leur désaccord à leur député et se sont manifestés lors d'événements publics. Ils se sont impliqués en signant la pétition déposée à l'Assemblée nationale, qui a recueilli 58 500 signatures. Tout au long du processus d'adoption de ce projet de loi, les politiciens ont été ébranlés au point que des remises en question ont eu lieu à l'intérieur des partis politiques.

La FédéCP s'est impliquée en rencontrant le ministre Coiteux et différents députés des partis composant l'opposition. Naturellement, la FédéCP a déposé un mémoire et l'a présenté à la commission parlementaire en avril dernier.

Résultats tangibles à la suite des recommandations de la FédéCP :

- Il est inscrit dans la loi qu'«aucun tarif ne peut être fixé pour l'application de ce projet de loi»;
- L'amende a été réduite pour passer de «100 \$ à 300 \$» à «50 \$ à 100 \$»;
- Les agents de protection de la faune n'auront pas le pouvoir de saisir des armes à feu. Par contre, ils pourront toujours exiger de connaître leur numéro d'immatriculation.
- Le burinage n'est pas une option retenue par les parlementaires afin d'identifier les armes.

Attribution du numéro d'immatriculation :

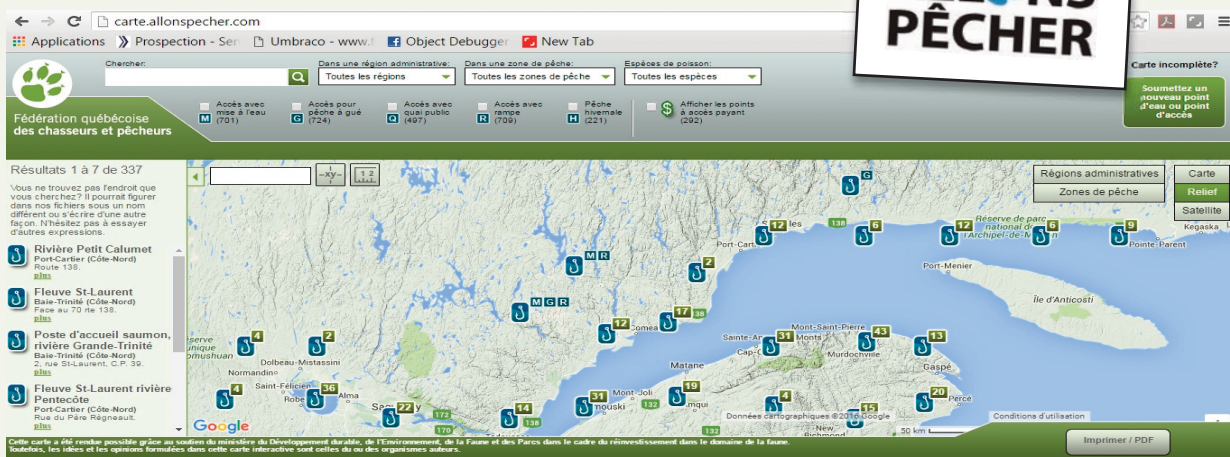
La FédéCP propose que le numéro d'immatriculation attribué à une arme soit simple et identique au numéro de série que l'on retrouve sur l'arme. Advenant une problématique, tel que l'absence d'un numéro de série, la FédéCP suggère d'utiliser le nom du propriétaire suivi d'un chiffre prédéterminé. De plus, avec l'utilisation grandissante des téléphones intelligents, il est plus facile de conserver cette donnée, au lieu d'être dans l'obligation d'avoir des documents en notre possession.

La FédéCP recommande à tous les chasseurs de se conformer à cette loi qui va entrer en vigueur en 2018. La FédéCP tient à évoquer sa déception à la suite de l'adoption de cette loi, puisqu'elle va engendrer une dépense inutile à la société québécoise, au détriment d'investissement important en éducation, en santé, en santé mentale, en prévention...

La FédéCP dénonce les partis politiques qui ont imposé une ligne de conduite à leurs députés. La FédéCP tient à féliciter la CAQ, ainsi que tous les députés qui n'ont pas voté en faveur de ce projet de loi, de même que ceux qui ne se sont pas présentés. Rappelons qu'au départ, il y avait unanimité et que, grâce à l'implication des chasseurs et des tireurs, la démocratie a pu reprendre un certain sens.

La Fédération va continuer à œuvrer afin de s'assurer que les impacts de cette immatriculation obligatoire soient minimes pour les chasseurs, et même pour qu'elle disparaisse si jamais la situation s'y prête. On ne voit pas comment le gouvernement pourra mettre en place un tel registre en respectant le budget prévu.

**ALLONS
PÊCHER**



Connaissez-vous Allonspêcher.com? Cet été, il est à parier que cette carte interactive deviendra votre alliée.

Près de 1700 points d'accès partout en province (à l'exception du Nord-du-Québec) y ont été répertoriés. Les utilisateurs peuvent consulter gratuitement le site Internet, qui se décline également en version mobile, afin d'afficher le type d'accès désiré. Mise à l'eau, rampe, accès gratuit ou payant, tout y est indiqué. Tous y trouveront également des renseignements utiles sur la réglementation spécifique des lacs et rivières.

CET AUTOMNE, SOYEZ UN CHASSEUR GÉNÉREUX

Surveillez la section « nouvelles » du Fedecp.com et contribuez à chasser la faim dans votre région.



**CHASSEURS
GÉNÉREUX**

Partagez, c'est dans notre nature!

fedecp.com/blogue

Recettes du terroir

Portraits fauniques

Projets à succès

Capsules vidéo trucs et astuces

Histoires de chasse & pêche



Nouveau blogue de votre Fédération
Du contenu pour les vrais passionnés!